

**DELEGATION DE Madame Magali FRONZES**

**D-2015/152**  
**Bourses nationales agricoles attribuées aux élèves du Lycée Horticole Camille Godard. Année scolaire 2014-2015.**  
**Autorisation. Décision.**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Commission Départementale des Bourses Agricoles de l'Enseignement Agricole Privé, qui s'est réunie le 18 Octobre 2014, a attribué des bourses d'études à 52 élèves du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux au Haillan.

Le montant de ces bourses, reconductions et nouvelles attributions confondues, s'élève pour l'année scolaire 2014-2015 à 75 850 Euros.

Il y aura lieu de régler sur l'exercice 2015, pour les cycles secondaire et supérieur, les 2 derniers trimestres de l'année scolaire 2014-2015 (45 800 Euros), ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2015-2016 estimé à 30 050 Euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir dans le cadre du budget 2015 :

- Une recette de 75 850 Euros pour permettre l'encaissement de cette somme,
- Une dépense d'un crédit correspondant, afin de pouvoir payer aux élèves bénéficiaires, la somme qui leur est attribuée.

Cette recette sera encaissée sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P0380001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038000T18 et la dépense sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P0380001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038000T16.

**ADOpte A L'UNANIMITE**